

①2 DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 27.08.92.

③0 Priorité : 29.08.91 US 751804.

④3 Date de la mise à disposition du public de la demande : 09.04.93 Bulletin 93/14.

⑤6 Liste des documents cités dans le rapport de recherche : *Le rapport de recherche n'a pas été établi à la date de publication de la demande.*

⑥0 Références à d'autres documents nationaux apparentés :

⑦1 Demandeur(s) : BEMIS MANUFACTURING COMPANY — US.

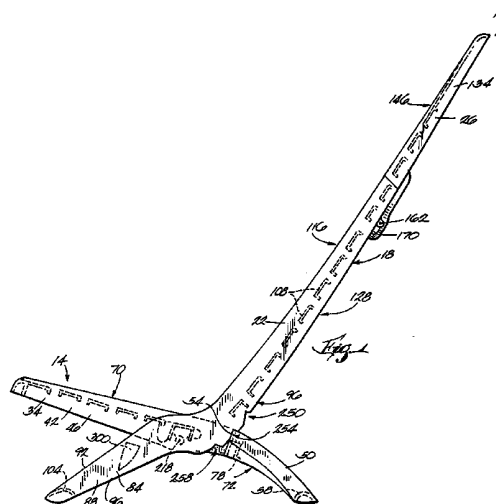
⑦2 Inventeur(s) : Kelly Gordon D.

⑦3 Titulaire(s) :

⑦4 Mandataire : Cabinet Beau de Loménie.

⑤4 Chaise longue.

⑤7 L'invention concerne une chaise comportant une assise (14), et un dossier (18) comprenant une partie inférieure (22) qui est reliée à l'assise (14) et qui possède une extrémité supérieure, une surface arrière (128), et une surface de support de corps inférieure (116), une partie supérieure (26) ayant une extrémité inférieure, une surface de support de corps supérieure (146), et une surface opposée à la surface de support de corps (146), et des moyens reliant l'extrémité inférieure de la partie supérieure (26) à l'extrémité supérieure de la partie inférieure (22) pour un mouvement de translation relatif entre une position verrouillée dans laquelle les surfaces de support de corps (116, 146) sont généralement coplanaires, et une position intermédiaire espacée vers le haut par rapport à la position verrouillée, et pour un mouvement pivotant relatif entre la position intermédiaire et une position repliée dans laquelle la surface arrière (128) de la partie inférieure (22) et la surface opposée de la partie supérieure (26) sont sensiblement en butée.



CHAISE LONGUE

L'invention se rapporte à du mobilier, et plus particulièrement à du mobilier de loisir tel que des chaises longues ou des chaises de plage.
5 L'invention se rapporte également à du mobilier réalisé en matière plastique moulé par injection.

Une chaise longue connue comporte un élément d'assise et un élément de dossier reliés pour mouvement pivotant relatif autour d'un axe qui est horizontal
10 lorsque la chaise est utilisée. L'extrémité arrière de l'élément d'assise forme les pattes arrière de la chaise, et l'extrémité avant de l'élément de dossier forme les pattes avant de la chaise. La chaise peut être repliée de telle sorte que la surface supérieure
15 de l'élément d'assise et la surface avant de l'élément de dossier sont sensiblement en butée.

Il est également connu de prévoir une chaise longue avec la position du dossier réglable par rapport à l'assise.

20

L'invention concerne une chaise longue qui est réglable, qui se replie pour un transport et un entreposage faciles, qui est solide et durable, et qui possède un dossier pouvant être allongé qui procure un
25 support pour le haut du dos et même la tête de l'utilisateur.

Plus particulièrement, l'invention concerne une chaise comportant une assise, et un dossier comprenant une partie inférieure qui est reliée à
30 l'assise et qui possède une extrémité supérieure, une surface arrière, et une surface de support de corps inférieure dirigée vers l'avant, une partie supérieure ayant une extrémité inférieure, une surface de support de corps supérieure, et une surface opposée à la

surface de support de corps supérieure, et des moyens
reliant l'extrémité inférieure à la partie supérieure
de l'extrémité supérieure de la partie inférieure pour
un mouvement de translation relatif entre une position
5 verrouillée dans laquelle les surfaces de support de
corps supérieure et inférieure sont généralement
coplanaires, et une position intermédiaire espacée vers
le haut par rapport à la position verrouillée, et pour
un mouvement pivotant relatif entre la position
10 intermédiaire et une position repliée dans laquelle la
surface arrière de la partie inférieure et la surface
opposée de la partie supérieure sont sensiblement en
butée.

Une forme de réalisation de l'invention
15 procure une chaise comportant une assise ayant une
surface supérieure, un dossier comprenant une partie
inférieure ayant une extrémité supérieure, une surface
arrière, et une surface de support de corps inférieure
dirigée vers l'avant, une partie supérieure ayant une
20 extrémité inférieure, une surface de support de corps
supérieure, et une surface opposée à la surface de
support de corps supérieure, et des moyens reliant
l'extrémité inférieure de la partie supérieure à
l'extrémité supérieure de la partie inférieure pour un
25 mouvement relatif entre une position verrouillée dans
laquelle les surfaces de support de corps supérieure et
inférieure sont généralement coplanaires, et une
position repliée dans laquelle la surface arrière de la
partie inférieure et la surface opposée de la partie
30 supérieure sont sensiblement en butée, et des moyens
reliant la partie inférieure du dossier à l'assise pour
un mouvement relatif entre une position repliée dans
laquelle la surface supérieure de l'assise et la
surface de support de corps inférieure de la partie
35 inférieure du dossier sont sensiblement en butée, et

une position assise dans laquelle la surface supérieure de l'assise est transversale à la surface de support de corps inférieure de la partie inférieure du dossier.

Une forme de réalisation de l'invention
5 procure une chaise comportant une assise, et un dossier qui est relié à l'assise et qui comprend une première partie comprenant une première surface de support de corps, une deuxième partie comprenant une deuxième surface de support de corps, des moyens reliant de
10 façon pivotante la deuxième partie à la première partie pour mouvement autour d'un axe généralement horizontal et par rapport à une première position dans laquelle la deuxième surface est généralement coplanaire à la première surface, et des moyens destinés à retenir de
15 façon libérable la deuxième partie dans la première position.

Une forme de réalisation de l'invention procure une chaise comportant une assise ayant une partie de patte formée d'un seul tenant, un dossier
20 comprenant une partie de patte formée d'un seul tenant coopérant avec la partie de patte de l'assise afin de supporter la chaise sur le sol, une surface de support du dos s'étendant généralement verticalement, et des moyens destinés à augmenter de manière sélective
25 l'extension verticale de la surface de support du dos, et des moyens reliant le dossier à l'assise pour un mouvement de pivotement relatif autour d'un axe généralement horizontal.

Une forme de réalisation de l'invention
30 procure une chaise comportant une assise ayant une surface supérieure, un dossier comprenant une surface de support de corps dirigée vers l'avant, et des moyens reliant le dossier à l'assise pour un mouvement relatif autour d'un axe généralement horizontal et entre une
35 position repliée dans laquelle la surface supérieure de

l'assise et la surface de support de corps du dossier sont sensiblement en butée, et une position assise dans laquelle la surface supérieure de l'assise est transversale à la surface de support de corps du dossier, les moyens comprenant, dans l'assise ou bien dans le dossier, un renforcement qui forme une encoche ayant une extrémité et qui est défini par une paroi ayant une ouverture à l'extrémité de l'encoche, et les moyens comprenant également, sur le dossier ou bien sur l'assise, un doigt qui s'étend le long de l'axe, qui s'étend dans le renforcement, qui est positionné dans l'encoche lorsque le dossier est dans la position assise, et qui possède une patte qui s'étend dans l'ouverture lorsque le doigt est positionné correctement dans l'encoche.

Une forme de réalisation de l'invention procure une chaise comportant une assise ayant une surface supérieure et une partie de surface inférieure, un dossier comprenant une surface de support de corps dirigée vers l'avant et une surface arrière, et des moyens reliant le dossier à l'assise pour un mouvement pivotant relatif autour d'un axe généralement horizontal et vers une position repliée dans laquelle la surface supérieure de l'assise et la surface de support de corps du dossier sont sensiblement en butée, et dans laquelle la partie de surface inférieure de l'assise et la surface arrière du dossier sont sensiblement en butée, et les moyens reliant également le dossier à l'assise pour mouvement vers une position assise dans laquelle la surface supérieure de l'assise est transversale à la surface de support de corps du dossier, la partie de surface inférieure de l'assise s'étendant en arrière de l'axe lorsque le dossier est dans la position assise.

Une forme de réalisation de l'invention procure une chaise comportant une assise ayant une extrémité avant et une partie de patte arrière formée d'un seul tenant, un dossier comprenant une surface de support du dos s'étendant généralement verticalement, et une partie de patte avant formée d'un seul tenant coopérant avec la partie de patte arrière de l'assise afin de supporter la chaise sur le sol, des moyens reliant le dossier à l'assise pour un mouvement pivotant relatif autour d'un axe généralement horizontal, et des seconds moyens pouvant fonctionner dans le cas d'un désengagement des moyens de liaison afin de sensiblement empêcher le mouvement vers le bas de l'extrémité avant de l'assise par rapport à la partie de patte avant du dossier.

D'autres caractéristiques et avantages de l'invention apparaîtront à la lecture de la description détaillée suivante et des dessins.

La figure 1 est une vue de côté d'une chaise longue mettant en oeuvre l'invention.

La figure 2 est une vue de face de la chaise.

La figure 3 est une vue de dessus de la chaise.

La figure 4 est une vue de dessous de la chaise.

La figure 5 est une vue par l'arrière de la chaise.

La figure 6 est une vue en perspective de la chaise.

La figure 7 est une vue similaire à la figure 1 représentant le dossier dans une deuxième position assise.

La figure 8 est une vue similaire à la figure 1 représentant le dossier dans une troisième position assise.

5 La figure 9 est une vue de côté de la chaise repliée.

La figure 10 est une vue agrandie le long de la ligne 10-10 de la figure 2.

La figure 11 est une vue le long de la ligne 11-11 de la figure 10.

10 La figure 12 est une partie agrandie de la figure 1.

La figure 13 est une vue similaire à la figure 12 avec la partie de dossier supérieure dans sa position intermédiaire.

15 La figure 14 est une vue similaire à la figure 12 avec la partie de dossier supérieure dans sa position repliée.

La figure 15 est une vue le long de la ligne 15-15 de la figure 12.

20 La figure 16 est une vue le long de la ligne 16-16 de la figure 15.

La figure 17 est une partie agrandie de la figure 2 avec la partie de dossier supérieure dans sa position intermédiaire.

25 La figure 18 est une vue le long de la ligne 18-18 de la figure 11.

Avant qu'une forme de réalisation de l'invention soit expliquée en détail, il faut bien comprendre que l'invention n'est pas limitée dans son application aux détails de construction et aux agencements des composants exposés dans la description suivante ou illustrés dans les dessins. L'invention est susceptible d'autres formes de réalisation et peut être mise en oeuvre ou réalisée suivant différentes manières. Il est également évident que la phraséologie

30

35

et la terminologie utilisées ici ne le sont que dans le but de la description et ne doivent pas être considérées comme limitatives.

5 Une chaise longue 10 mettant en oeuvre
l'invention est illustrée sur les dessins. La chaise 10
comporte (voir les figures 1 et 2) une assise 14 et un
dossier 18, qui sont tout deux de préférence réalisés
en matière plastique moulée par injection. Le dossier
10 18 comprend des première et deuxième parties ou parties
inférieure et supérieure 22 et 26 qui sont moulées
séparément.

L'assise 14 comprend (voir les figures 3 et
6) des éléments latéraux parallèles espacés 30 et 34
15 ayant des extrémités avant et arrière respectives.
Chacun des éléments latéraux 30 et 34 possède une
surface supérieure 38 et une surface extérieure 42. La
surface extérieure 42 possède (voir les figures 1 et 9)
des parties décalées parallèles 46 et 50 définissant
20 entre elles un épaulement dirigé vers l'avant 54.
L'assise 14 comprend également un élément transversal
arrière 58 s'étendant entre les extrémités arrière des
éléments latéraux 30 et 34 et coopérant avec les
extrémités arrière des éléments latéraux 30 et 34 afin
25 de former une partie de patte arrière d'un seul tenant
de l'assise 14. L'assise 14 comporte en outre (voir la
figure 3) plusieurs éléments transversaux 62 s'étendant
entre les éléments latéraux 30 et 34 et ayant des
surfaces supérieures respectives 66 coopérant avec les
30 surfaces supérieures 38 des éléments latéraux 30 et 34
afin de définir une surface supérieure 70 de l'assise
14. L'assise 14 possède également une partie de surface
inférieure 72. Comme cela est représenté sur les
dessins, les éléments transversaux 62 sont espacés afin
35 de définir entre eux des ouvertures allongées 74 dans

la surface supérieure 70 de l'assise 14. L'assise 14 comporte également un élément de support 78 s'étendant entre les éléments latéraux 30 et 34.

La première partie ou partie inférieure 22 du dossier 18 comprend des éléments latéraux parallèles espacés 80 et 84. Chacun des éléments latéraux 80 et 84 possède des extrémités supérieure et inférieure, une surface extérieure 88, une surface avant 92, une surface arrière 96, et une surface intérieure 100. Les surfaces intérieure et extérieure 100 et 88 sont d'une manière générale planes et parallèles. Les surfaces avant et arrière 92 et 96 comprennent des parties supérieure et inférieure décalées comme cela est mieux représenté sur la figure 1. La partie de dossier inférieure 22 comprend également un élément transversal inférieur 104 s'étendant entre les extrémités inférieures des éléments latéraux 80 et 84 et coopérant avec les extrémités inférieures des éléments latéraux 80 et 84 afin de former une partie de patte avant d'un seul tenant du dossier 18. La partie de dossier inférieure 22 comprend en outre (voir les figures 2 et 6) plusieurs éléments transversaux 108 s'étendant entre les éléments latéraux 80 et 84 et ayant des surfaces avant respectives 112 coopérant avec les surfaces avant 92 des éléments latéraux 80 et 84 afin de définir une surface de support de corps inférieure dirigée vers l'avant 116 de la partie de dossier inférieure 22. Les éléments transversaux 108 sont espacés afin de définir entre eux plusieurs ouvertures allongées 120 dans la surface de support de corps inférieure 116 de la partie de dossier inférieure 22. Les éléments transversaux 108 possèdent également (voir la figure 5) des surfaces arrière respectives 124 coopérant afin de définir une surface arrière 128 de la partie de dossier inférieure 22. L'élément transversal 108 le plus haut et les

extrémités supérieures des éléments latéraux 80 et 84 définissent l'extrémité supérieure de la partie de dossier inférieure 22.

La deuxième partie ou partie supérieure 26 du dossier 18 comprend des éléments latéraux espacés convergents vers le haut 130 et 134 ayant des surfaces avant 136 respectives et des extrémités supérieures et inférieures. La partie de dossier supérieure 26 comporte également plusieurs éléments transversaux 138 s'étendant entre les éléments latéraux 130 et 134 et ayant des surfaces avant respectives 142 coopérant avec les surfaces avant 136 des éléments latéraux 130 et 134 afin de définir une surface de support de corps supérieure 146 de la partie de dossier supérieure 26. Les éléments transversaux 138 sont espacés afin de définir entre eux plusieurs ouvertures allongées 150 dans la surface de support de corps supérieure 146 de la partie de dossier supérieure 26. Les éléments transversaux 138 possèdent également (voir la figure 5) des surfaces arrière respectives 154 coopérant afin de définir une surface arrière ou opposée 158 de la partie de dossier supérieure 26. L'élément transversal 138 le plus bas et les extrémités inférieures des éléments latéraux 130 et 134 définissent l'extrémité inférieure de la partie de dossier supérieure 26. L'élément transversal 138 le plus haut et les extrémités supérieures des éléments latéraux 130 et 134 définissent l'extrémité supérieure de la partie de dossier supérieure 26. Comme cela est représenté sur les figures 2 et 6, l'élément transversal 138 le plus haut possède de préférence une dimension verticale sensiblement supérieure aux dimensions verticales des autres éléments transversaux 138 de sorte que l'élément transversal 138 le plus haut forme un appui-tête.

La chaise 10 comporte également des moyens reliant l'extrémité inférieure de la partie de dossier supérieure 26 à l'extrémité supérieure de la partie de dossier inférieure 22 pour un mouvement relatif entre
5 une position verrouillée (représentée sur les figures 1, 2, 12 et 15) dans laquelle les surfaces de support de corps supérieure et inférieure 146 et 116 sont généralement coplanaires ou contigües, et une position repliée (représentée sur les figures 9 et 14) dans
10 laquelle la surface arrière 128 de la partie de dossier inférieure 22 et la surface arrière 158 de la partie de dossier supérieure 26 sont sensiblement en butée. Bien que différents moyens de liaison appropriés puissent être employés, dans la forme de réalisation préférée,
15 ces moyens comprennent des moyens reliant l'extrémité inférieure de la partie de dossier supérieure 26 à l'extrémité supérieure de la partie de dossier inférieure 22 pour un mouvement de translation ou généralement vertical de la partie de dossier
20 supérieure 26 par rapport à la partie de dossier inférieure 22 entre la position verrouillée et une position intermédiaire (représentée sur les figures 13 et 17) espacée vers le haut par rapport à la position verrouillée, et pour un mouvement pivotant de la partie
25 de dossier supérieure 26 par rapport à la partie de dossier inférieure 22 autour d'un axe généralement horizontal 162 (voir les figures 13 et 14) et entre la position intermédiaire et la position repliée.

Dans la forme de réalisation préférée, les
30 moyens de liaison comprennent, sur la partie de dossier supérieure 26, des moyens définissant (voir la figure 5) une paire de fentes espacées 166 et 170 qui s'étendent d'une manière générale verticalement (ou parallèlement à la surface de support de corps
35 supérieure 146) lorsque la partie de dossier supérieure

26 est dans la position verrouillée. Les fentes 166 et 170 possèdent des extrémités supérieures et inférieures respectives. La fente 166 est définie (voir la figure 5) par une saillie 176 s'étendant vers le bas depuis l'extrémité inférieure de l'élément latéral 130, et la fente 170 est définie par une saillie 180 s'étendant vers le bas depuis l'extrémité inférieure de l'élément latéral 134. Les moyens de liaison comprennent également, sur la partie de dossier inférieure 22, un axe d'articulation ou doigt 186 s'étendant le long de l'axe 162 et dans la fente 166, et un axe d'articulation ou doigt 190 (figure 5) s'étendant le long de l'axe 162 et dans la fente 170. Les saillies 176 et 180 sont disposées à l'intérieur des éléments latéraux 80 et 84 de la partie de dossier inférieure 22, comme cela est représenté sur la figure 5, et les axes d'articulation 186 et 190 s'étendent vers l'intérieur depuis les éléments latéraux 80 et 84 et dans les fentes 166 et 170. Comme cela est représenté sur les figures 12 à 14, le diamètre de chaque axe 186 et 190 est sensiblement inférieur à la longueur de la fente associée 166 ou 170, de sorte que les axes 186 et 190 peuvent tout deux pivoter dans les fentes 166 et 170 et se déplacer en translation dans les fentes 166 et 170.

Le dossier 18 comporte également des moyens destinés à retenir de façon libérable la partie de dossier supérieure 26 dans la position verrouillée. Bien que différents moyens de retenue appropriés puissent être utilisés, dans la forme de réalisation préférée, ces moyens comprennent (voir la figure 17) des saillies 200 et 204 sur les extrémités inférieures des éléments latéraux de la partie de dossier supérieure 130 et 134, et des renforcements 210 et 214 dans les extrémités supérieures des éléments latéraux

80 et 84. Lorsque la partie de dossier supérieure 26 est dans la position verrouillée, comme cela est représenté sur les figures 12, 15 et 16, les saillies 200 et 204 se trouvent dans les renforcements 210 et 214 et empêchent le mouvement pivotant de la partie de dossier supérieure 26 par rapport à la partie de dossier inférieure 22. Lorsque la partie de dossier supérieure 26 est dans la position intermédiaire, comme cela est représenté sur les figures 13 à 17, les saillies 200 et 204 sont enlevées des renforcements 210 et 214 et permettent un mouvement pivotant de la partie de dossier supérieure 26 par rapport à la partie de dossier inférieure 22.

Lorsque le dossier est replié, comme cela est représenté sur les figures 9 et 14, les axes 186 et 190 sont positionnés dans les extrémités inférieures des fentes 166 et 170 et la surface arrière de la partie de dossier supérieure 26 bute contre la surface arrière de la partie de dossier inférieure 22. La partie de dossier supérieure 26 est déplacée vers la position verrouillée comme suit. Tout d'abord, la partie de dossier supérieure est basculée autour de l'axe 162 et de la position repliée vers la position intermédiaire (représentée sur les figures 13 et 17). Pendant un tel mouvement pivotant de la partie de dossier supérieure 26, les axes 186 et 190 restent dans les extrémités inférieures des fentes 166 et 170 et tournent à l'intérieur des fentes 166 et 170. Ensuite, la partie de dossier supérieure 26 est déplacée vers le bas de la position intermédiaire vers la position verrouillée (représentée sur la figure 12 et 15). Pendant un tel mouvement vers le bas de la partie de dossier supérieure 26, les axes 186 et 190 se déplacent des extrémités inférieures des fentes 166 et 170 vers les extrémités supérieures des fentes 166 et 170 et les

saillies 200 et 204 se déplacent dans les renforcements 210 et 214.

La chaise 10 comporte en outre des moyens reliant la partie de dossier inférieure 22 à l'assise 14 pour un mouvement pivotant relatif autour d'un axe généralement horizontal 218. La partie de dossier inférieure 22 peut pivoter par rapport à l'assise 14 entre une position repliée (représentée sur la figure 9) dans laquelle la surface supérieure de l'assise 14 et la surface de support de corps inférieure 116 de la partie de dossier inférieure 22 sont sensiblement en butée et la partie de surface inférieure 72 de l'assise 14 et la surface arrière 96 de la partie de dossier inférieure 22 sont sensiblement en butée, et au moins trois positions assises (représentées sur les figures 1, 7 et 8) dans lesquelles la surface supérieure de l'assise 14 est transversale à la surface de support de corps inférieure 116 de la partie de dossier inférieure 22. La chaise 10 comporte en outre des moyens destinés à immobiliser la partie de dossier inférieure 22 dans chacune des positions assises. Les moyens destinés à relier l'assise 14 et la partie de dossier inférieure 22 et destinés à immobiliser la partie de dossier inférieure 22 dans les positions assises comprennent de préférence des moyens d'engagement sur l'assise 14 et sur la partie de dossier inférieure 22.

Bien que différents moyens d'engagement appropriés puissent être utilisés, dans la construction illustrée, les moyens d'engagement comprennent (voir les figures 10, 11 et 18), dans la surface intérieure 100 de chacun des éléments latéraux 80 et 84 de la partie de dossier inférieure 22, une glissière ou renforcement 220. Chaque renforcement 220 est défini (voir la figure 18) par une paroi latérale sans fin 224 s'étendant perpendiculairement à la surface intérieure

100, et par une paroi d'extrémité 228 parallèle à la surface intérieure 100. La paroi latérale 224 est conformée de façon à pourvoir le renforcement 220 d'une section rectiligne allongée 232 qui s'étend
5 généralement horizontalement et qui possède des extrémités avant et arrière ou gauche et droite (comme cela est représenté sur les figures 10 et 18). Le renforcement 220 comprend également une encoche ou renforcement 236 s'étendant vers le bas depuis
10 l'extrémité gauche de la section rectiligne 232, et une encoche ou renforcement 240 s'étendant vers le bas depuis approximativement la moitié de la section rectiligne 232. L'extrémité droite de la section rectiligne 232 définit une troisième encoche ou
15 renforcement 244. Comme cela est représenté sur les figures 10, 11 et 18, la paroi latérale 224 possède, à l'extrémité de chacune des encoches 236, 240 et 244, une ouverture 248. L'explication des ouvertures 248 est donnée ci-après. Les moyens d'engagement comprennent
20 également (voir les figures 1 et 11), sur la surface arrière 96 de chacun des éléments latéraux 80 et 84 de la partie de dossier inférieure 22, un agencement "en dent de scie" procurant des encoches supérieure, médiane et inférieure 250, 254 et 258. L'encoche
25 supérieure 250 est définie par une surface dirigée d'une manière générale vers le bas 260 et par une surface dirigée d'une manière générale vers l'arrière 262. L'encoche médiane 254 est définie par une surface dirigée d'une manière générale vers le bas 264 et par
30 une surface dirigée d'une manière générale vers l'arrière 266. L'encoche inférieure 258 est définie par une surface dirigée d'une manière générale vers le bas 268 et par une surface dirigée d'une manière générale vers l'arrière 269.

Les moyens d'engagement comprennent également (voir les figures 10 à 12), sur la surface extérieure 42 de chacun des éléments latéraux 30 et 34 de l'assise 14, un doigt ou saillie s'étendant vers l'extérieur 280 qui s'étend le long de l'axe 218. Afin de rigidifier les doigts 280, un boulon ou une vis 284 s'étend à travers chacun des éléments latéraux 30 et 34 et est vissé dans le doigt associé 280. Comme cela est représenté sur la figure 11, chaque doigt 280 possède, de façon adjacente à son extrémité extérieure, une patte dirigée d'une manière générale vers le bas 288. Le doigt 280 sur l'élément latéral 30 s'étend dans le renforcement 220 dans l'élément latéral 80 de la partie de dossier inférieure 22, et le doigt 280 sur l'élément latéral 34 s'étend dans le renforcement 220 dans l'élément latéral 84 de la partie de dossier inférieure 22. Comme cela est représenté sur les figures 7 à 10, chaque doigt 280 peut être positionné dans l'une quelconque des quatre positions différentes dans le renforcement associé 220. Plus particulièrement, chaque doigt 280 peut se trouver dans l'une quelconque des trois encoches 236, 240 et 244 (comme cela est représenté sur les figures 7, 8 et 10) ou au niveau de l'extrémité avant de la section rectiligne 232 (comme cela est représenté sur le figure 9). Les moyens d'engagement comprennent également la surface supérieure 38 et l'épaulement 54 de chacun des éléments latéraux d'assise 30 et 34.

Lorsque l'assise 14 est dans sa position repliée, comme cela est représenté sur la figure 9, les doigts 280 sont disposés au niveau des extrémités avant de la section rectiligne 232 des renforcements 220. L'assise 14 n'engage aucune des encoches 250, 254 et 258 dans la partie de dossier inférieure 22. Lorsque l'assise 14 est dans une première position assise,

comme cela est représenté sur les figures 1, 10 et 11, les doigts 280 se trouvent dans les encoches médianes 240 des renforcements 220, et les pattes 288 sur les doigts 280 s'étendent dans les ouvertures 248 dans les parois latérales 224. Le positionnement des pattes 288 dans les ouvertures 248 fournit à l'utilisateur une indication tactile que les doigts 280 sont correctement positionnés dans leurs encoches respectives et résistent également au retrait des doigts 280 des encoches. De même, lorsque l'assise 14 est dans la première position assise, l'assise 14 engage l'encoche médiane 254 dans la partie de dossier inférieure 22. Plus spécialement, les surfaces supérieures 38 des éléments latéraux d'assise 30 et 34 engagent les surfaces médianes 264 des éléments latéraux de partie de dossier supérieure 80 et 84, et les épaulements 54 des éléments latéraux d'assise 30 et 34 engagent les surfaces médianes 266 des éléments latéraux de partie de dossier supérieure 80 et 84. Lorsque l'assise 14 est dans une deuxième position assise, comme cela est représenté sur la figure 7, les doigts 280 se trouvent dans les encoches avant 236 des renforcements 220, et les pattes 288 s'étendent dans les ouvertures 248. De même, l'assise 14 engage l'encoche inférieure 258 dans la partie de dossier inférieure 22. Plus spécialement, les surfaces supérieures 38 des éléments latéraux d'assise 30 et 34 engagent les surfaces inférieures 268 des éléments latéraux de partie de dossier supérieure 80 et 84, et les épaulements 54 des éléments latéraux d'assise 30 et 34 engagent les surfaces inférieures 269 des éléments latéraux de partie de dossier supérieure 80 et 84. Lorsque l'assise 14 est dans une troisième position assise, comme cela est représenté sur la figure 8, les doigts 280 se trouvent dans les encoches arrière 244 des renforcements 220 et les pattes 288

s'étendent dans les ouvertures 248. De même, l'assise 14 engage l'encoche supérieure 250 dans la partie de dossier inférieure 22. Plus spécialement, les surfaces supérieures 38 des éléments latéraux d'assise 30 et 34
5 engagent les surfaces supérieures 250 des éléments latéraux de partie de dossier supérieure 80 et 84, et les épaulements 54 des éléments latéraux d'assise 30 et 34 engagent les surfaces supérieures 252 des éléments latéraux de partie de dossier supérieure 80 et 84. Dans
10 chacune des positions assises, la combinaison de l'engagement des doigts 280 et des encoches 236, 240 ou 244 et de l'engagement des éléments latéraux d'assise 30 et 34 et des éléments latéraux de partie de dossier supérieure 80 et 84 empêche le mouvement pivotant de la
15 partie de dossier inférieure 22 dans le sens des aiguilles d'une montre (comme cela est représenté sur les figures 1, 7 et 8) par rapport à l'assise 14.

La chaise 10 toute entière peut être repliée de sorte que la chaise 10 est facilement transportée et
20 entreposée. La chaise 10 est repliée en mettant la partie de dossier supérieure 26 dans sa position repliée et en mettant l'assise 14 dans sa position repliée. Des moyens d'encliquetage (non représentés) peuvent être prévus sur l'assise 14 et sur le dossier
25 18 afin de retenir de façon libérable l'assise 14 dans sa position repliée.

La chaise 10 comporte en outre des moyens pouvant fonctionner dans le cas d'un désengagement de chaque doigt 280 et du renforcement associé 220 afin
30 d'empêcher le déplacement vers le bas de l'extrémité avant de l'assise 14 par rapport à la partie de dossier inférieure 22. Ces moyens comportent de préférence (voir les figures 1, 2, 4, 7 et 8), sur la surface intérieure 100 de chacun des éléments latéraux de
35 partie de dossier supérieure 80 et 84, une saillie

s'étendant vers l'intérieure 300 positionnée de façon adjacente à et sous l'élément latéral d'assise associé 30 ou 34. Dans le cas improbable où l'élément latéral 30 ou 34 se déplace vers l'intérieur de telle sorte que
5 le doigt associé 280 sort du renforcement associé 220, l'élément latéral 30 ou 34 engage immédiatement la surface supérieure de la saillie associée 300 et est ainsi sensiblement empêché de se déplacer davantage vers le bas par rapport à l'élément latéral de partie
10 de dossier supérieure 80 ou 84 associé. Ceci est une caractéristique de sécurité qui peut, dans certaines circonstances, empêcher le doigt d'un utilisateur d'être coincé entre le fond de l'assise 14 et la partie de dossier inférieure 22.

REVENDEICATIONS.

1. Chaise (10) caractérisé en ce qu'elle comporte :

5 une assise (14) ayant une surface supérieure (70),

un dossier (18) comprenant une partie inférieure (22) ayant une extrémité supérieure, une surface arrière (128), et une surface de support de corps inférieure dirigée vers l'avant (116), une partie supérieure (26) ayant une extrémité inférieure, une surface de support de corps supérieure (146), et une surface (158) opposée à ladite surface de support de corps supérieure (146), et des moyens (166 et 170, 176 et 180, 186 et 190) reliant ladite extrémité inférieure de ladite partie supérieure (26) à ladite extrémité supérieure de ladite partie inférieure (22) pour un mouvement relatif entre une position verrouillée dans laquelle lesdites surfaces de support de corps supérieure et inférieure (116, 146) sont généralement coplanaires, et une position repliée dans laquelle ladite surface arrière (128) de ladite partie inférieure (22) et ladite surface opposée (158) de ladite partie supérieure (26) sont sensiblement en butée, et

25 des moyens reliant ladite partie de dossier inférieure (22) à ladite assise (14) pour un mouvement relatif entre une position repliée dans laquelle ladite surface supérieure (70) de ladite assise (14) et ladite surface de support de corps inférieure (116) de la partie de dossier inférieure (22) sont sensiblement en butée, et une position assise dans laquelle ladite

surface supérieure (70) de ladite assise (14) est transversale à ladite surface de support de corps inférieure (116) de ladite partie de dossier inférieure (22).

5

2. Chaise (10) selon la revendication 1, caractérisée en ce que ladite partie de dossier inférieure (22) est reliée à ladite assise (14) pour un mouvement relatif autour d'un axe généralement horizontal (218), en ce que ladite assise (14) possède également une partie de surface inférieure (72) qui s'étend en arrière dudit axe (218) lorsque ladite partie inférieure de dossier (22) est dans ladite position assise, et en ce que ladite partie de surface inférieure (74) de ladite assise (14) et ladite surface arrière (128) de ladite partie inférieure de dossier (22) sont sensiblement en butée lorsque ladite partie inférieure de dossier (22) est dans ladite position repliée.

20

3. Chaise (10) selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'elle comporte en outre des moyens (58, 104) destinés à supporter ladite assise (14) sur le sol.

25

4. Chaise (10) selon la revendication 3, caractérisée en ce que lesdits moyens de support comprennent une partie de patte d'un seul tenant sur ladite assise (14) et une partie de patte d'un seul tenant sur ledit dossier (18).

30

5. Chaise (10) selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'elle comporte en outre des moyens (54, 250, 254, 258) destinés à fixer ledit dossier (18)

dans ladite position assise et dans au moins une autre position angulaire par rapport à ladite assise (14).

5 6. Chaise (10) caractérisé en ce qu'elle comporte :

une assise (14) ayant une partie de patte formée d'un seul tenant,

10 un dossier (18) comprenant une partie de patte formée d'un seul tenant coopérant avec ladite partie de patte de ladite assise (14) afin de supporter la chaise (10) sur le sol, une surface de support du dos s'étendant généralement verticalement, et des moyens destinés à augmenter de manière sélective l'extension verticale de la surface de support du dos,
15 et

des moyens reliant ledit dossier (18) à ladite assise (14) pour un mouvement de pivotement relatif autour d'un axe généralement horizontal (218).

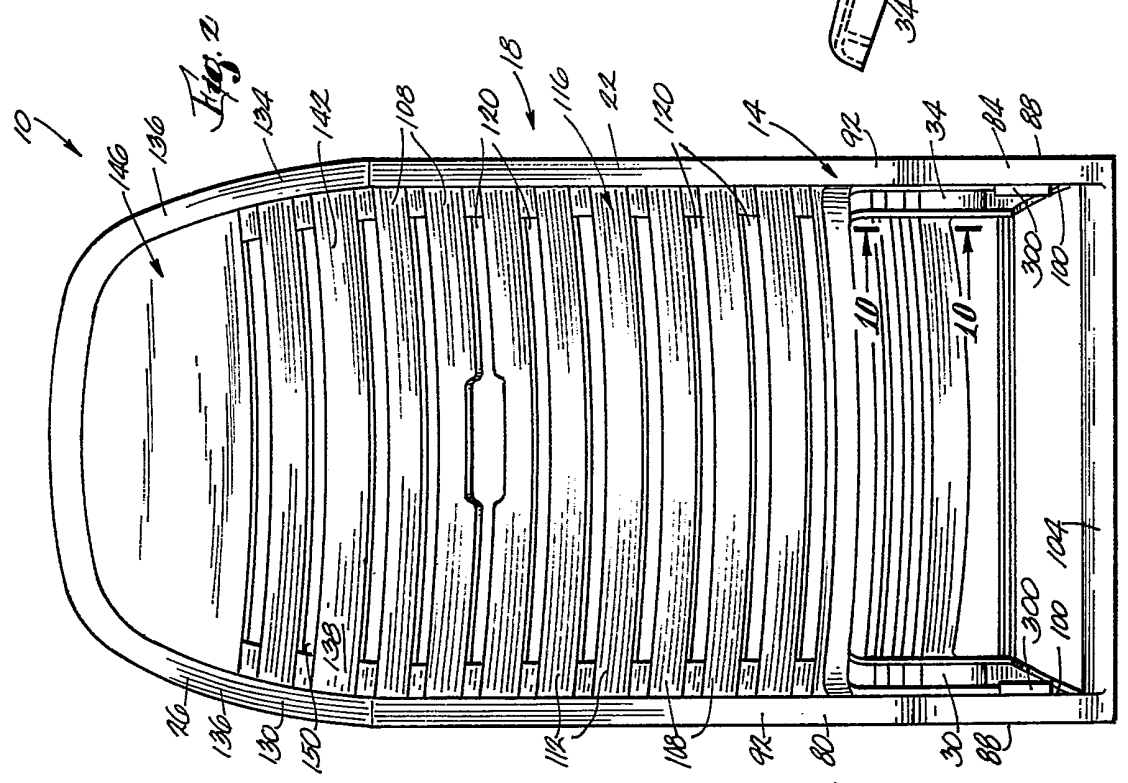
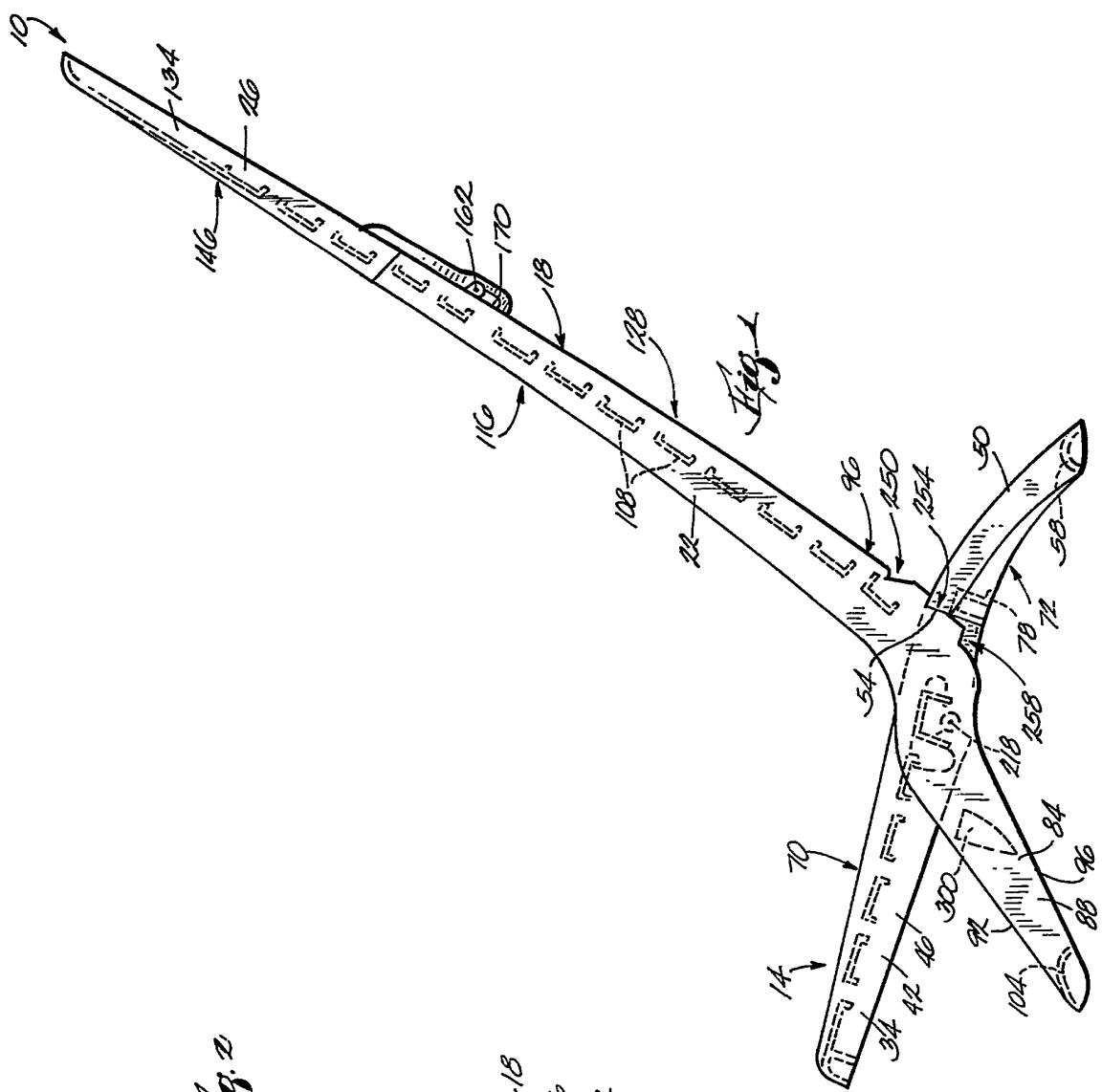
20 7. Chaise (10) selon la revendication 6, caractérisée en ce que ledit dossier (18) comprend une première partie (22) ayant ladite partie de patte dudit dossier (18) et une première surface définissant une partie de ladite surface de support du dos, et une
25 deuxième partie (26) comprenant une deuxième surface définissant une partie de ladite surface de support du dos, en ce que ladite assise (14) est reliée à ladite première partie (22) dudit dossier (18), et en ce que lesdits moyens d'augmentation d'extension comportent
30 des moyens (166 et 170, 176 et 180, 186 et 190) reliant ladite deuxième partie (26) à ladite première partie (22) pour un mouvement de pivotement relatif autour d'un deuxième axe généralement horizontal (162) et par rapport à une première position dans laquelle ladite

deuxième surface est contigüe à ladite première surface.

8. Chaise (10) selon la revendication 7,
5 caractérisé en ce qu'elle comporte en outre des moyens (200 et 204, 210 et 214) destinés à retenir de façon libérable ladite deuxième partie (26) dans ladite première partie (22).
- 10 9. Chaise (10) selon la revendication 8, caractérisée en ce que lesdits moyens de retenue comprennent une saillie (200) sur une desdites première et deuxième parties (22, 26) et un renforcement (210) dans l'autre desdites première et deuxième parties (22,
15 26).
10. Chaise (10) selon la revendication 9, caractérisée en ce que ladite saillie (200) s'étend parallèlement à ladite première surface lorsque ladite
20 deuxième partie (26) est dans ladite première position.
11. Chaise (10) selon la revendication 9, caractérisée en ce que lesdits moyens de retenue comportent également une deuxième saillie (204) sur une
25 desdites première et deuxième parties (22, 26) et un deuxième renforcement (214) dans l'autre desdites première et deuxième parties (22, 26).
12. Chaise (10) selon la revendication 9,
30 caractérisée en ce que lesdits moyens de liaison procurent un mouvement de translation de ladite deuxième partie (26) par rapport à ladite première partie (22), ladite saillie (200, 204) pouvant être insérée dans et retirée dudit renforcement (210, 214).

13. Chaise (10) selon la revendication 12, caractérisée en ce que lesdits moyens de liaison comportent, dans ladite deuxième partie (26), des première et deuxième fentes (166, 170), et, sur ladite
5 première partie (22), des premier et deuxième axes d'articulation espacés (186, 190) s'étendant le long de l'axe horizontal (162) et s'étendant respectivement dans lesdites première et deuxième fentes (166, 170).
- 10 14. Chaise (10) caractérisé en ce qu'elle comporte :
- une assise (14) ayant une extrémité avant et une partie de patte arrière formée d'un seul tenant,
un dossier (18) comprenant une surface de
15 support du dos s'étendant généralement verticalement, et une partie de patte avant formée d'un seul tenant coopérant avec ladite partie de patte arrière de ladite assise (14) afin de supporter la chaise sur le sol,
des moyens (166 et 170, 176 et 180, 186 et
20 190) reliant ledit dossier (18) à ladite assise (14) pour un mouvement pivotant relatif autour d'un axe généralement horizontal (218), et
des seconds moyens (300) pouvant fonctionner dans le cas d'un désengagement des moyens de liaison
25 afin de sensiblement empêcher le mouvement vers le bas de l'extrémité avant de ladite assise (14) par rapport à ladite partie de patte avant dudit dossier (18).
15. Chaise (10) selon la revendication 14,
30 caractérisée en ce que ledit dossier (18) comprend des éléments latéraux espacés (80, 84) ayant des surfaces internes respectives (100), en ce que ladite assise (14) s'étend entre lesdites surfaces intérieures (100), et en ce que lesdits seconds moyens comprennent, sur la
35 surface intérieure (100) de chacun desdits éléments

latéraux (80, 84), une saillie (300) s'étendant vers l'intérieur de façon adjacente à et sous l'élément latéral d'assise (30, 34) associé.



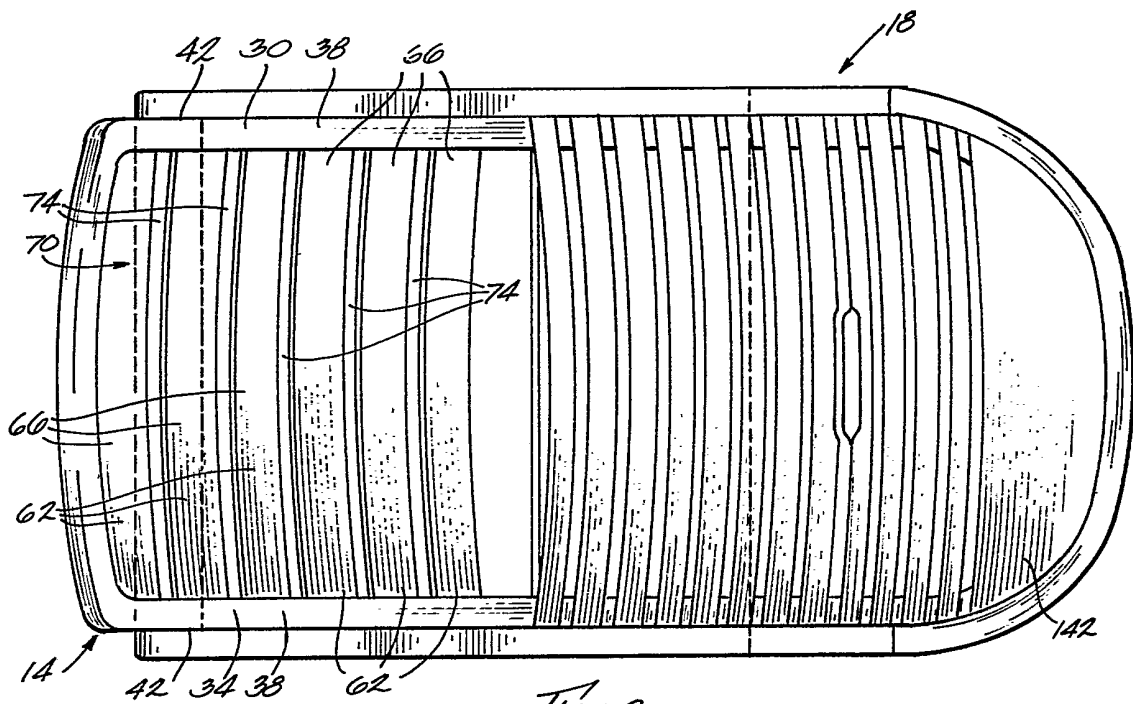


Fig. 3

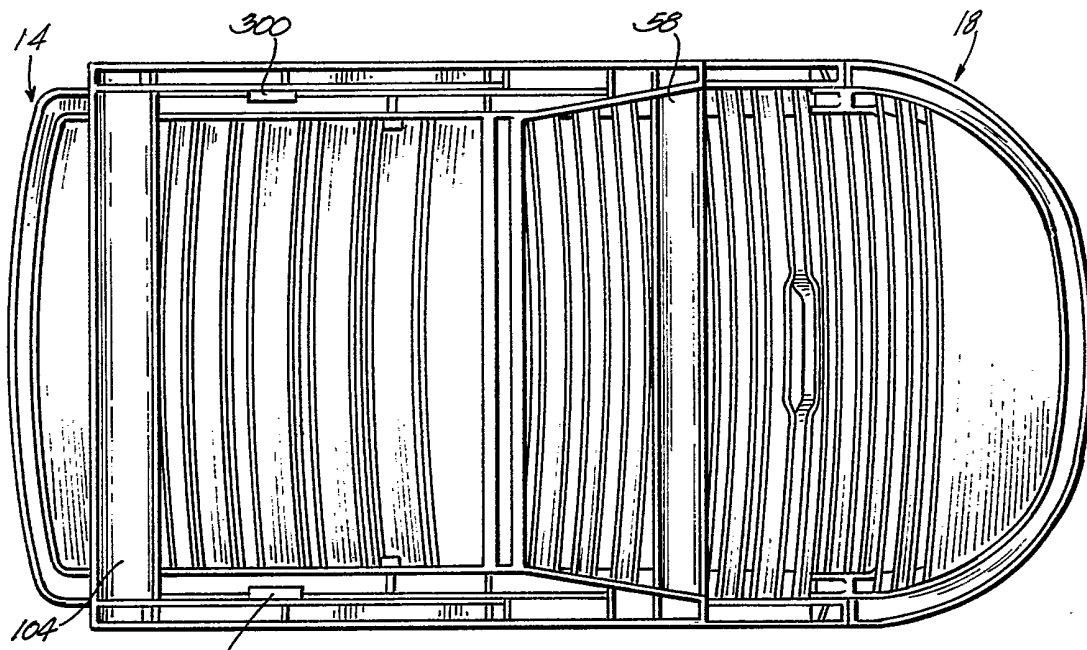
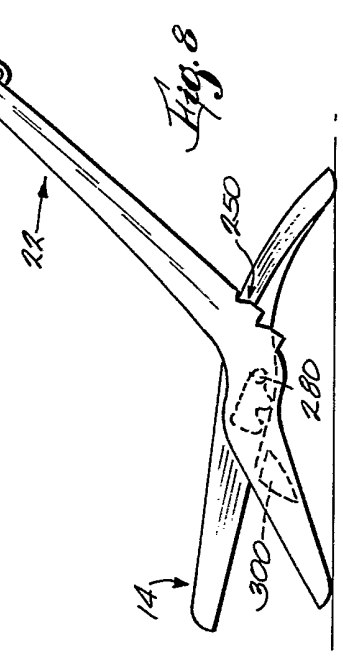
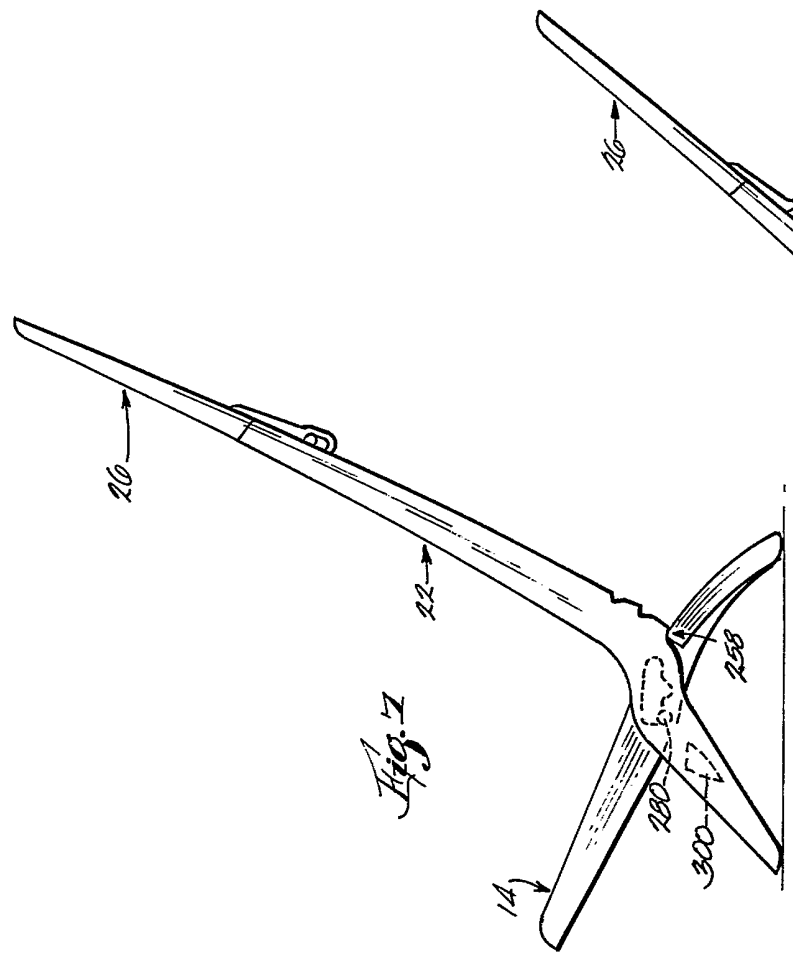
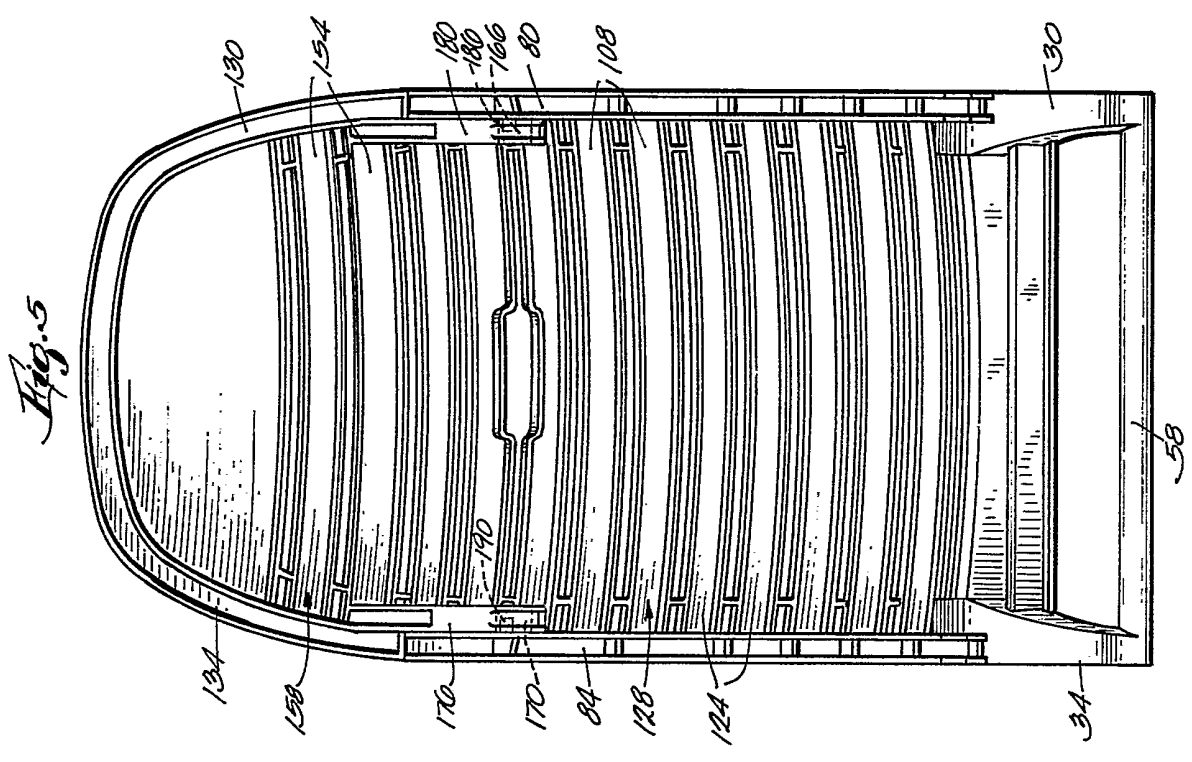


Fig. 4



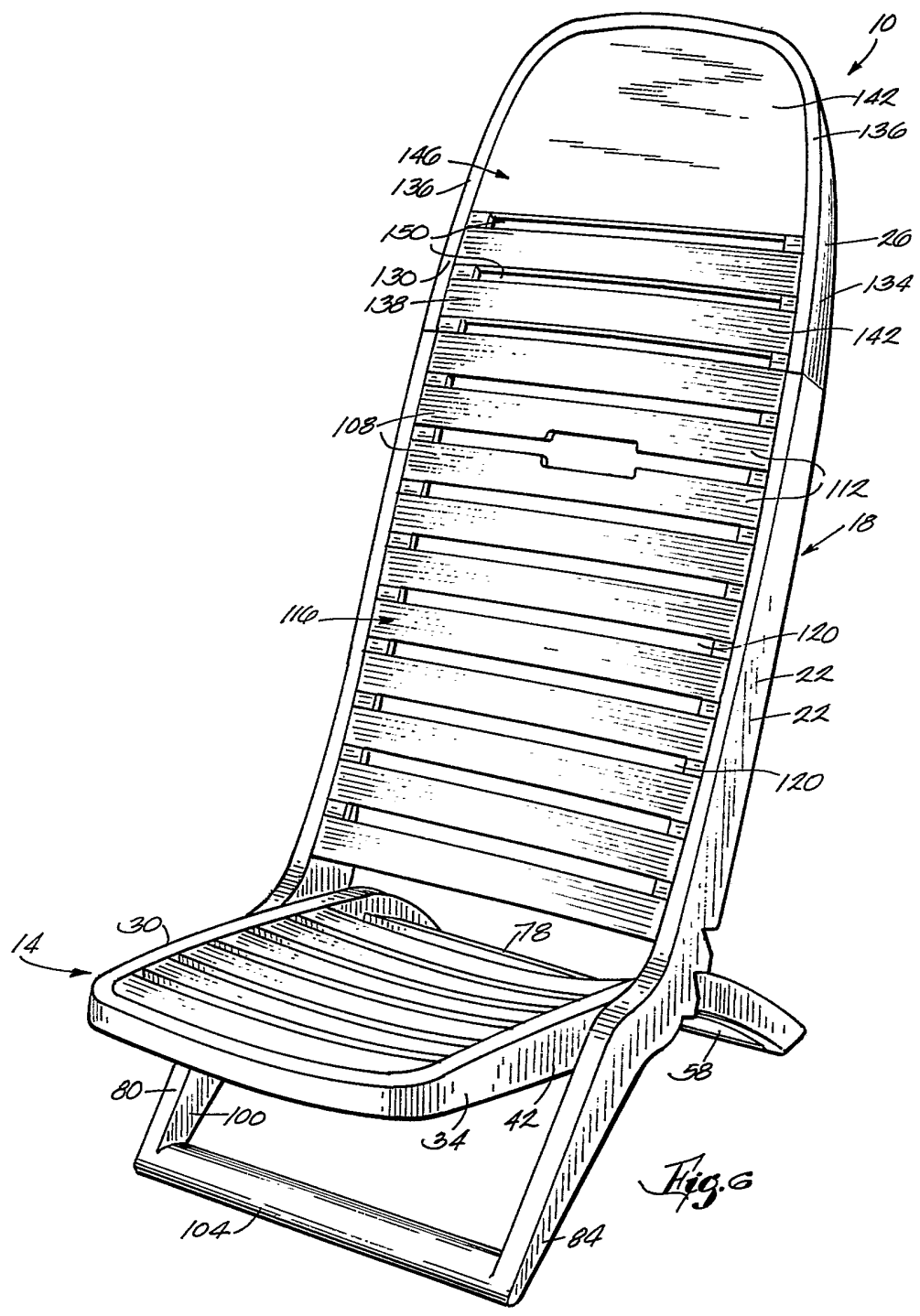


Fig. 6

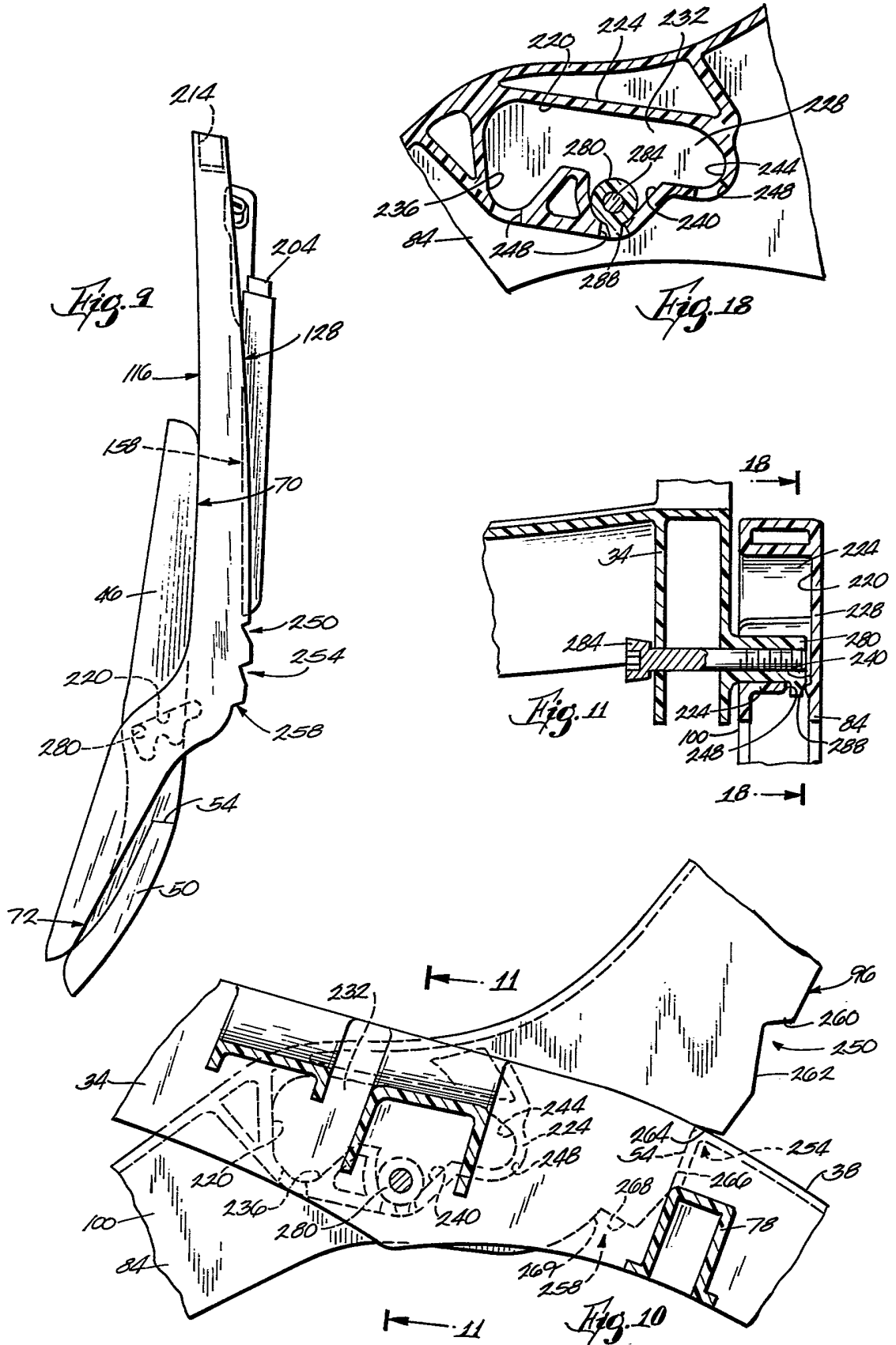


Fig. 17

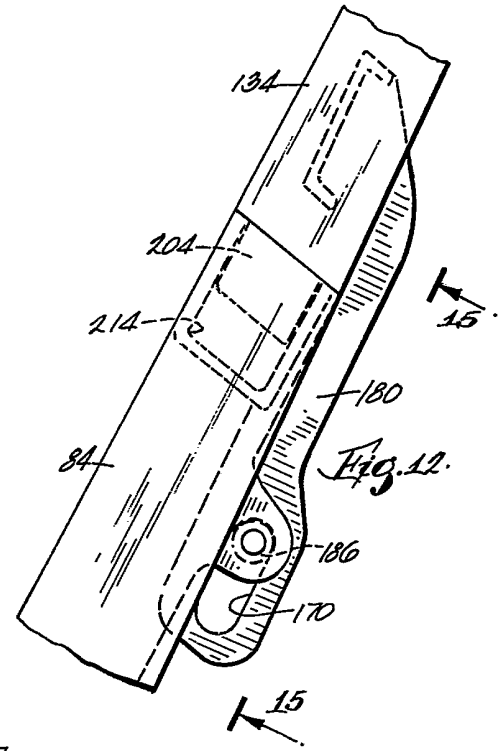
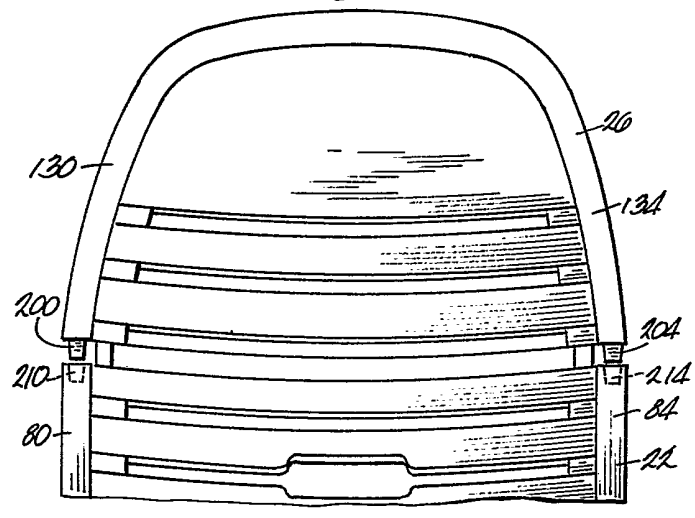


Fig. 12

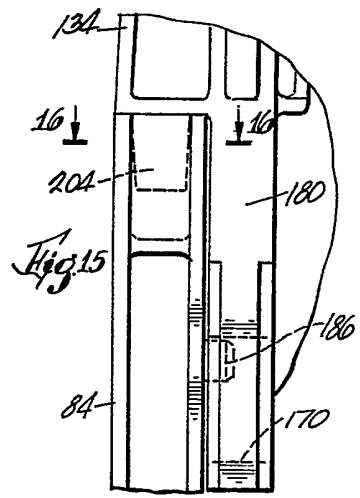


Fig. 15

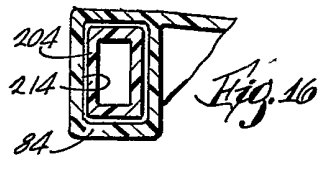


Fig. 16

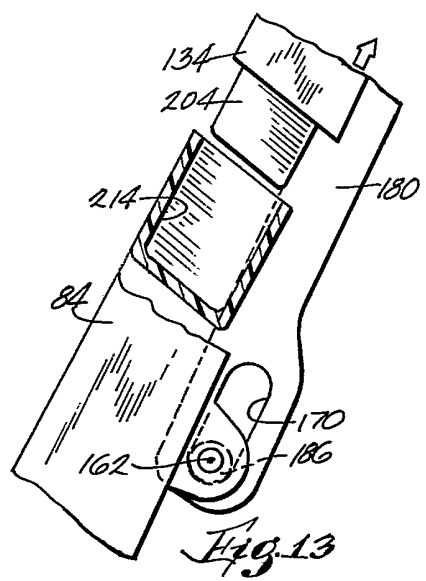


Fig. 13

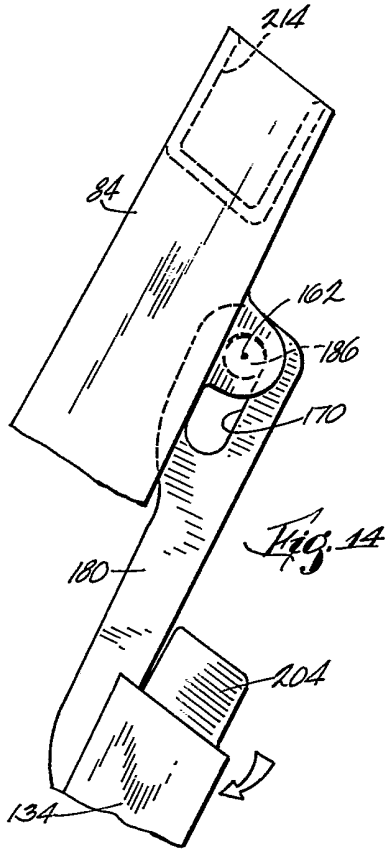


Fig. 14